

Luxembourg, le 24 janvier 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement:

« En raison de la transformation partielle de la morphologie naturelle de beaucoup de nos cours d'eau, l'accès de poissons aux frayères s'avère de plus en plus difficile. Cette situation malsaine entraîne une régression considérable de la reproduction naturelle du cheptel piscicole de sorte qu'un repeuplement de poissons doit être effectué annuellement. Afin de parer à cet inconvénient des projets de construction de passes à poissons ont été récemment entamés dans plusieurs rivières indigènes.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement :

- *Combien d'échelles à poissons sont actuellement en cours de construction ?*
- *Quel montant a été mis à disposition les dernières trois années pour financer ces projets ?*
- *Quelle est l'efficacité des échelles à poissons installées ?*
- *Est-ce que des propriétaires de canaux de moulin, d'ouvrages d'art ou de barrages s'opposent à la réalisation de telles échelles sachant que cette construction risque de réduire entre autres la production d'énergie renouvelable ?*
- *Quelle est l'attitude de Madame la Ministre si le propriétaire refuse de faire aménager, sur son terrain, une passe à poissons ?*
- *Est-ce que, le cas échéant, des conventions ont été signées avec les propriétaires concernés ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Est-ce qu'une indemnisation est accordée dans le cas où des terrains privés sont nécessaires pour construire une échelle à poissons ? »*

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.

Gusty GRAAS
Député

André BAULER
Député